

> VIVRE à Châlons

Journal communal - www.chalonsdumaine.fr

Revue annuelle
Tirage : 300
Numéro gratuit
Directeur de publication :
Le maire
ISSN 1632 - 2967
Mairie de Châlons-du-Maine
15 rue principale
53470 Châlons-du-Maine



Sommaire

- 2 **Edito**
- 3 **Pêlemêle de travaux**
- 5 **Infos Laval Agglo**
- 6 **Frelons asiatiques**
- 8 **Polleniz**
Comité d'animation
- 10 **Le Châloon**
- 11 **ASCM Foot**
- 12 **Amicale laïque**
Ecole Jules Renard
- 13 **AFN**
- 14 **Association Don du Sang**
France Adot 53
- 15 **Informations diverses**
Désherbage des rues
Liste électorale
Chantiers argent de poche
Vœux de la municipalité
Panneaupocket
Horaires de la mairie
Collecte des ordures ménagères
Recensement
L'eau c'est l'Agglo
Déchets et déchèterie
Déjections canines

Edito : bilan et avenir

Voilà 12 ans que l'équipe municipale actuelle œuvre dans l'intérêt des Châlonnaises et des Châlonnais. Cette équipe a évolué entre les deux mandats, mais l'esprit est resté le même et l'objectif de faire de notre commune un village où il fait bon vivre a animé les conseillers municipaux depuis 2014.

Après deux mandats, nous avons décidé de permettre à d'autres de poursuivre ce qui a été initié, de faire différent, de mener d'autres projets. Je tiens dans cet éditto à remercier chaleureusement l'ensemble des conseillers, agents et membres d'associations qui œuvrent au quotidien au service de l'intérêt général.

L'école a été maintenue autant que possible à 5 puis 4 classes, l'ensemble des bâtiments communaux a été rénové et/ou entretenu (école, salle de la Châlonnaise que de nombreux habitants continuent d'appeler « *salle des fêtes* », stade...). L'église qui trône fièrement au centre de notre village a fait l'objet d'un entretien régulier et d'une étude approfondie de son état afin de permettre de programmer sa rénovation. Ainsi, ses planchers et boiseries intérieures ont été restaurés tout comme sa porte d'entrée. Les équipes municipales qui prendront la suite pourront s'appuyer sur cette étude pour poursuivre ces travaux patrimoniaux. Deux nouveaux équipements, quasiment neutres pour la commune en termes d'investissement sont venus compléter notre patrimoine : les ombrières qui permettent aux associations d'envisager plus sereinement les manifestations quand le temps est incertain, aux amateurs de foot d'utiliser le city-stade toute l'année et dès le printemps prochain aux amateurs de jeux de boules de jouer malgré les intempéries. Quant aux voiries, elles ont bénéficié d'un plan pluriannuel d'entretien ou de remise en état.

Pour préparer l'avenir et permettre à la prochaine équipe d'attirer de nouveaux habitants, chose qui ne nous avait pas été possible faute de réserve foncière quand nous sommes arrivés, nous avons acquis deux grandes parcelles en centre bourg. La prochaine équipe que les Châlonnaises et les Châlonnais choisiront saura en faire bon usage à son gré.

L'annonce de non-candidature de l'équipe actuelle, parue dans ces pages l'an dernier a permis à plusieurs habitants de se mobiliser pour proposer aux administrés un nouveau projet. L'ensemble du conseil municipal se joint à moi pour les remercier d'avance de leur investissement au service de tous et les assurer que nous resterons à la disposition des nouveaux élus pour leur permettre de mener à bien leurs projets et faire que notre village conserve ses atouts.

En effet, en mars prochain, vous aurez à choisir votre prochaine équipe municipale. Les candidats ont jusqu'à fin février pour déposer leur liste. Attention, le mode de scrutin a évolué et ne permet plus à un candidat de se présenter « en papillon ». Seules les listes complètes paritaires de 13 à 17 candidats déposées en préfecture seront recevables. Par ailleurs, il ne sera pas possible de barrer les candidats comme nous en avons l'habitude. Tout bulletin de vote dont un ou plusieurs noms seraient rayés sera considéré comme nul. Quel que soit le nombre de candidats en lice, s'engager dans une campagne électorale, puis dans un conseil municipal mérite le respect de tous, alors bon courage aux futurs élus et merci à eux pour leur engagement.

Je profite de cet éditto pour vous souhaiter, au nom de toute l'équipe municipale sortante une excellente année 2026.

Le maire
Loïc Broussey



Pêlemêle de travaux et investissements réalisés depuis 2014





L'ADSL prend sa retraite, la *fibre* prend la relève

LE RÉSEAU TÉLÉCOM HISTORIQUE FERME DÉFINITIVEMENT LE 31 JANVIER 2026 DANS VOTRE COMMUNE.



Même si vous n'utilisez pas Internet chez vous, mais seulement votre téléphone fixe, **cette information vous concerne aussi.**

Pour basculer sur le réseau fibre optique, nous vous invitons à **contacter votre fournisseur de téléphonie** qui pourra vous proposer une offre adaptée à votre besoin.

LES LOGEMENTS/BÂTIMENTS NEUFS OU RÉHABILITÉS

En ce qui concerne les **logements neufs ou réhabilités**, vous devez **dès le dépôt de votre demande de permis de construire**, réaliser une **demande de Point d'Accès au Réseau (PAR)** fibre auprès d'un prestataire spécialisé. Vous trouverez une liste de prestataires sur notre site www.lavaltreshautdebit.fr.

- 1 Infrastructure située dans la propriété privée à la charge du bénéficiaire de l'autorisation d'urbanisme
 - 2 Infrastructure située sur le « droit du terrain » à la charge du bénéficiaire de l'autorisation d'urbanisme
 - 3 Infrastructure du réseau d'initiative publique
 - 4 Tronc : fourreau permettant le passage de la fibre
 - 5 Point de démarcation Optique (PDO) : construit ou à construire, il fixe la limite entre les infrastructures à l'intérieur de votre parcelle et celles sur le « Droit du Terrain »
 - 6 Point d'Accès Réseau (PAR) : permet la connexion entre les infrastructures créées lors des travaux d'adduction pour connecter votre logement.
- ⚠ Dès réception de votre permis de construire validé, vous devez lancer le processus raccordement de votre maison.



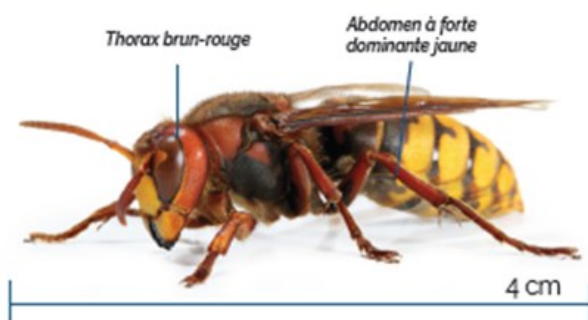
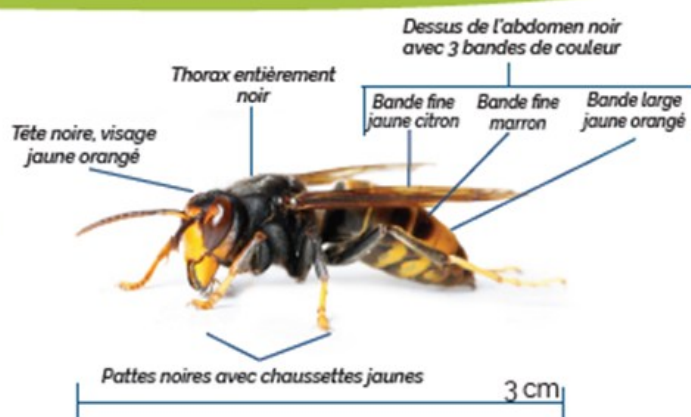
Frelons asiatiques

Chaque été, le nombre de nids de frelons augmente. Tous ne sont pas des frelons asiatiques. La quantité importante d'informations plus ou moins avérées sur l'invasion des frelons asiatiques nous a incités à vous proposer d'y voir plus clair et de savoir comment agir. Nous faisons dans ces deux pages un focus sur cette espèce afin que vous sachiez les distinguer des frelons européens et que vous connaissiez les démarches à effectuer pour obtenir une prise en charge partielle par la commune de l'intervention.

Notre partenaire Polleniz est intervenu 7 fois cette année sur Châlons-du-Maine et a également été alerté à deux reprises sans qu'une intervention soit nécessaire.

Comment le reconnaître ?

- Le Frelon asiatique est une espèce d'hyménoptère introduite accidentellement en Europe en 2004
- L'espèce est présente sur la quasi-totalité du territoire français et s'est parfaitement adaptée à notre climat.



CYCLE BIOLOGIQUE

MARS

JUILLET

OCTOBRE

DECEMBRE

- Sortie d'hivernage des reines
- Installation du pré-nid
- Développement de la colonie et grossissement du nid



- Colonie et taille des nids au maximum
- Elevage des futures reines
- Fin octobre : départ des futures reines pour fécondation



- Mort de la vieille reine et des ouvrières
- Les nids se vident et se dégradent sous l'action des intempéries
- Hivernage des futures reines fécondées



www.polleniz.fr

Le PAC (Plan d'action collectif) est un partenariat mis en place entre Polleniz et une collectivité

Cette convention a 3 objectifs :

- encadrer la lutte collective contre le Frelon asiatique
- organiser les interventions chez les particuliers par des entreprises spécialisées et respectueuses des bonnes pratiques environnementales et réglementaires
- inciter à la destruction des nids par une prise en charge financière totale ou partielle de la collectivité, tout en bénéficiant de coûts maîtrisés

L'Organisation du Plan d'Action Collectif en 5 points



www.polleniz.fr

Quelle procédure si je découvre un nid chez moi ?

- 1: je prends contact avec la mairie pour signaler la présence d'un nid de frelons
- 2: la mairie se charge de vérifier la nature asiatique ou non des frelons, de prendre contact avec Polleniz et de compléter le dossier avec les informations fournies
- 3: un prestataire mandaté par Polleniz se déplace et procède à la destruction ou non du nid
- 4: la mairie participe à hauteur de 50% aux frais liés à l'intervention



Seules les interventions concernant les frelons asiatiques ayant suivi cette procédure bénéficieront d'une prise en charge partielle des frais par la mairie.

POLLENIZ : AGIR ENSEMBLE POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ LOCALE

POLLENIZ, association régionale en Pays de la Loire engagée dans la protection du vivant, a récemment redéfini son projet associatif afin de mieux répondre aux défis environnementaux qui touchent nos territoires.

Forte de son expertise dans la santé du végétal et la préservation des milieux naturels, l'association structure désormais son action autour de deux pôles complémentaires : le Pôle Santé du Végétal, et le Pôle Biodiversité et Territoires.

Leur objectif est clair : protéger le végétal, accompagner les collectivités et mobiliser les citoyens pour des territoires plus durables.

Le Pôle Santé du Végétal poursuit les missions historiques de **POLLENIZ** : inspections sanitaires, épidémiosurveillance, accompagnement technique des professionnels, et actions menées en lien avec l'Agence Régionale de Santé. À travers ces interventions, l'association contribue à anticiper les risques et à préserver la qualité des productions agricoles et horticoles, tout en veillant à limiter les impacts sur la santé humaine et l'environnement.

Le Pôle Biodiversité et Territoires place, lui, les habitants et les communes au cœur de la transition écologique. **POLLENIZ** accompagne les collectivités dans la mise en place de plans d'action adaptés (surveillance, prévention et gestion des espèces), et encourage la co-construction d'initiatives locales impliquant élus, salariés et bénévoles. Cette

dynamique territoriale vise à restaurer la biodiversité, protéger les milieux naturels, valoriser les espaces publics et améliorer durablement le cadre de vie.

Pour renforcer ce travail partenarial, Polleniz développe aujourd'hui un réseau régional de Sentinelles de l'Environnement. Ces bénévoles, habitants investis et proches de leur territoire, participent à la surveillance de la biodiversité, au repérage des espèces exotiques envahissantes, ainsi qu'à des chantiers nature organisés avec les communes.

Leur rôle, essentiel, s'inscrit dans l'approche « One Health », qui rappelle les liens étroits entre santé humaine, santé animale et santé des écosystèmes.

Adhérer à POLLENIZ pour devenir Sentinelle de l'Environnement, c'est rejoindre une communauté active, bénéficier d'un accompagnement, de formations et d'animations de terrain, et agir concrètement pour préserver les milieux naturels à l'échelle locale. C'est aussi une manière simple et conviviale de contribuer à la protection de l'environnement aux côtés de sa collectivité, tout en préservant les intérêts économiques et le progrès social.

Les habitants et les collectivités peuvent renforcer la préservation de la biodiversité et participer à des actions concrètes telles que les arrachages de plantes invasives ou les animations de sensibilisation.



Vie associative

Comité d'animation

Le 10 janvier, le comité d'animation, a lancé l'année 2025 par l'Assemblée Générale et sa traditionnelle galette.

Le 6 avril les jeunes Châlonnais ont pu inaugurer la nouvelle formule de la **Chasse aux Œufs** qui s'est déroulée à la Châlonnaise. En plus de la chasse « aux trésors », des bricolages et dessins étaient proposés. Tous les jeunes participants sont repartis avec des chocolats.





Le Rallye Vélo



Le **Rallye Vélo** s'est déroulé le **27 avril**. Nouveau parcours, nouveaux jeux, comme d'habitude cette édition a réservé pleins de surprises aux cyclistes et aux marcheurs. Merci aux propriétaires d'ouvrir leurs chemins privés pour nous laisser découvrir de nouveaux endroits.

Le **18 juillet les Estivales** organisées par Laval Agglo se sont arrêtées à Châlons du Maine. Les ombrières du stade de foot ont permis aux demi-frères Grumaux de faire leur spectacle de cascades humoristiques au sec.



Les Estivales

Beaucoup de monde avait répondu présent dans une ambiance très chaleureuse. Le **dimanche 12 octobre**, le soleil était au rendez-vous pour la **Fête de l'Automne** au centre du village qui fut fort bien décoré. Beaucoup de monde a déambulé toute la journée sur le marché artisanal (plus de 30 exposants) au son de la fanfare *L'infatigable*. De nouveau, la poule-au-pot a été très appréciée. Nous avons rendu hommage à Yvette Barrier, membre du comité qui nous a quittés en mai, suite à sa maladie. Nous voulions également remercier chaleureusement, les riverains qui ont joué le jeu durant ce week-end.



Et pour 2026 ?

L'Assemblée Générale aura lieu le **vendredi 9 janvier à 20h** à la salle des fêtes. La **Chasse aux Oeufs** se déroulera le **29 mars à la salle des fêtes**. Le **Rallye vélo** se tiendra le **26 avril** avec un nouveau parcours et de nouveaux jeux. D'autres activités pourront vous être proposées au cours de l'année.

Si vous avez envie de vous investir, « un petit peu ou un petit peu beaucoup », le comité d'animation est toujours à la recherche de membres. En effet, pour perdurer et proposer de nombreuses manifestations riches et variées, il faut une équipe étoffée. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à appeler Murielle Barbé au 0618950088. Si vous avez des idées de manifestation que vous aimeriez voir sur la commune, vous pouvez envoyer vos suggestions sur comiteanimation.chalons@gmail.com

Nous louons des tables, des bancs, des mange-debout et un percolateur. Si intéressé, contactez Murielle également.



Le Châloon

Lieu de Rendez-vous → Salle des fêtes **LA CHALONNAISE**

But → ANIMER le village en proposant des soirées à thèmes ou des concerts

Les membres de l'association → Ludovic Benoit (Président) / Charlène Feurprier (Trésorière) / Sébastien Bellamy (Secrétaire) / Christelle Duru, Pierre Bruneau, Hugo Gouvenou, Kylian Grudé, Karl Menesguen, , Pascal Maugeais, François Palussière (Membres)

Communication → Facebook, Instagram, panneaux aux entrées de bourg

Fréquence d'ouverture → 5 Vendredis dans l'année dont la fête de la musique en juin

BILAN 2025 :



Mars : Concert Col Plaiz

Le groupe vient de remonter sur scène après plusieurs années d'absence, nous étions heureux de l'accueillir. Les Chalonnais sont venus nombreux l'applaudir ainsi que des représentants du bar associatif de la Chapelle Rainsouin



Mai : Soirée Barbecue et jeux

Les chalonnais étaient au rendez-vous pour cette soirée avec une reprise de la restauration. Le soleil étant au rendez-vous et les différents jeux proposés a permis de passer une soirée sous le signe de la bonne humeur avant l'arrivée de l'été.



Juin : Fête de la musique

Les ombrières à peine terminées nous ont permis de passer une soirée au sec ! Un nouvel agencement pour plus de convivialité et pouvoir profiter du bar tout en écoutant les artistes.

Nous avons accueilli 3 groupes : Mylie Kross (chanteuse solo), Atlantyka, Nolan GSD (DJ) qui a rythmée la soirée et a permis à un public



nombreux et intergénérationnel de passer une agréable soirée. Le DJ déjà venu en 2024, a été applaudi et fort apprécié par de nombreux jeunes ou de moins jeunes. Il sera de nouveau présent en 2026

Le feu d'artifice de 2024 avait tellement plus que nous avons reconduit l'expérience.

L'organisation de cette fête n'aurait pas pu être possible une nouvelle fois sans l'aide des bénévoles dont ceux du COMITE D'ANIMATION et de l'agent communal. Un grand merci à eux !

Septembre : ouverture annulée

Novembre : soirée bières belges et planches apéro



AGENDA 2026

22 janvier : Assemblée Générale

6 février : soirée avec restauration sur réservation

10 avril : barbecue et jeux

5 juin : fête de la musique

2 octobre : fête du vin

13 novembre : soirée année 80

OBJECTIF 2026 → Renforcer l'équipe actuelle afin de proposer des soirées toujours plus diverses et variées. Nous vous accueillons avec plaisir à l' **AG le 22 janvier 2026**

Pour nous rejoindre vous pouvez envoyer un mail sur notre boîte mail : lechaloon@gmail.com ou contacter le président : Ludovic Benoit au : 06 68 53 60 36



Les seniors en haut de tableau à mi-saison



Enfin des seniors !

Du nouveau à l'Association Sportive de Châlons-du-Maine : une équipe senior est née. Cette équipe évolue en d4 groupe F et se classe 3ème du championnat à la mi-saison. 0 défaite 6 victoires et 3 matchs nuls. 2ème meilleure attaque avec 30 buts et seulement 11 buts encaissés.

20 joueurs seniors forment cette équipe, accompagnés de quelques vétérans. Ces derniers pratiquent le foot loisir à 5 ou à 8, en salle ou sur herbe. L'idée est de monter une équipe vétéran à 11 la saison prochaine.

Nos seniors sont à 75% originaires de la commune et ont tous joué en jeune dans notre club. La moyenne d'âge est d'à peine 22 ans.



Bravo aux jeunes Châlonnais

Lors des entraînements du mardi et vendredi, encadrés par notre coach Romain Pichereau, des jeunes de la commune (futurs licenciés) étoffent notre effectif. Ceci nous pousse à la réflexion sur une deuxième équipe la saison prochaine. Si vous êtes intéressé par ce projet n'hésitez pas à nous contacter.

Merci à tout le public qui nous suit lors de chaque rencontre cette saison.

L'ASCM compte 70 licenciés, cette année, âgés de 6 à 50 ans.

Nos jeunes sont toujours en entente avec le club de Montsûrs. Ils grossissent les effectifs du groupement dans toutes les catégories.

Nos jeunes de 6 à 8 ans sont en effectif réduit cette saison, si vous

voulez les rejoindre, contactez Julien Legendre au 07 66 12 24 18.

Ils ont performé l'an passé aux tournois d'Argentré, de Chailland et de Montsûrs allant même jusqu'à remporter brillamment ce dernier.

Le club a organisé un tournoi de pétanque et un concours de belote qui ont chacun réuni de nombreuses équipes et permettent d'abonder les finances du club. Ces deux manifestations seront reconduites en septembre et novembre 2026.

Nous souhaitons remercier nos sponsors et plus particulièrement David POMMIER (gaec des Challonges) pour les maillots de notre équipe senior.



Forte affluence au tournoi de belote

Amicale laïque

Voyage à financer, sorties, matériel sportif ou pédagogique, achat de jeux... les enfants sont au cœur des actions.

L'Amicale Laïque de Châlons est une association composée de 13 parents d'élèves de l'école publique Jules Renard. Si vous souhaitez nous aider ponctuellement ou devenir un membre actif de notre association, prenez contact avec nous.

Elle a pour but de financer tous ces projets, grâce aux recettes dégagées par les différentes manifestations : marché de Noël, soirée dansante, carnaval, fête de l'école, et quelques opérations de ventes régulières (sapins de Noël, fromages, saucissons).

L'équipe souligne l'importance de l'investissement des parents, tant par leur participation que par l'aide apportée lors de certains événements. Aussi n'hésitez pas à participer à nos manifestations et à venir nous rejoindre dans l'intérêt de nos élèves et de notre école.



Ecole Jules Renard

En cette année scolaire 2025-2026, notre école compte 73 élèves répartis dans 4 classes :

Classe de Petite Section-Moyenne Section de Germain ROY et Olivier LAIGLE

Classe de Grande Section-CP de Lucie LECOQ et Olivier LAIGLE

Classe de CE1-CE2 de Lydie ROUSSEAU

Classe de CM1-CM2 de Stéphanie DUMOUSSET

5 élèves de Toute Petite Section rejoindront l'école en janvier 2026.

Depuis septembre 2025, Germain ROY a succédé à Lucie LECOQ en tant que directeur. Il est déchargé de sa classe chaque jeudi par Olivier LAIGLE pour assurer ses missions.



L'année 2025 a connu plusieurs projets et événements marquants pour notre école :

Du 18 au 21 mars, les élèves de CE2, CM1 et CM2 se sont rendus en classe de découverte au centre PEP Ker Avel de Plougasnou (Finistère). Ils ont pu y découvrir le milieu marin et les grandes fonctions du vivant, les écosystèmes liés à l'eau et être sensibilisés au patrimoine culturel et naturel du lieu ainsi qu'à la protection de l'environnement. Ce voyage a été rendu possible grâce au financement de la municipalité de Châlons du Maine, de l'Amicale Laïque, et des familles.



Ces élèves de CE1-CE2 et CM1-CM2 ont également bénéficié des infrastructures sportives de Louverné pour pratiquer le tennis de table et le handball.

Chaque classe a pu, par ail-

leurs se rendre à la médiathèque de Louverné pour participer à des ateliers autour des livres encadrés par des bénévoles ou rencontrer des auteurs. La mairie finance également les transports permettant aux élèves de se rendre à la piscine ainsi que sur les lieux de différentes sorties scolaires.

Projet jardin

Depuis la rentrée 2024, la mairie met à la disposition de l'école un terrain attenant à la cour. Celui-ci permet aux classes de travailler sur l'école du dehors : les élèves peuvent ainsi explorer et comprendre l'environnement qui les entoure tout en développant leur créativité et leur curiosité. Cela peut fournir un cadre d'apprentissage inspirant, mais cela encourage également l'activité physique et l'exploration libre.

En collaboration étroite avec la municipalité de Châlons du Maine, financeur du projet, 6 arbres ont été plantés par les élèves en cette fin d'automne 2025. Ces plantations entrent dans le cadre d'un projet global d'aménagement de jardin sur lequel travaillent toutes les classes. Ces arbres apporteront, en outre, l'ombre et la fraîcheur nécessaires en cas de forte chaleur.

Nous remercions chaleureusement la municipalité et les parents qui nous ont aidés dans la réalisation : Anthony, pour les trous creusés à la minipelle, Candice, Harley, Guillaume et Pierre-Etienne pour avoir assisté nos apprentis jardiniers ! Merci également Jérôme, employé communal, pour l'entretien du terrain.



Plantation des arbres dans le terrain de l'école

Les AFN

Les AFN sont organisés en association qui regroupe les deux communes de Châlons-du-Maine et de la Chapelle-Anthénaise. La cérémonie de commémoration a lieu dans chaque commune alternativement d'une année sur l'autre. La cérémonie du 11 novembre 2025 a eu lieu à la Chapelle Anthénaise en présence du maire et de la 1ère adjointe de Châlons-du-Maine. La présence de jeunes porte-drapeaux a été très appréciée. La cérémonie a été l'occasion de décorer Basile Lochin, pour 5 années de porte-drapeau. C'est une manière de rendre hommage à nos soldats actuels et anciens.



Don du sang



Cette année, les bénévoles ont pu se former aux gestes de premiers secours.



L'Association du Don du Sang Bénévole a été accueillie chaleureusement par le comité d'animation de Châlons du Maine, l'occasion de recevoir un don émouvant.

Malheureusement ... Malgré un petit rebond des dons lors des collectes d'août et octobre ... après 56 dons en moyenne par collecte en 2023, 52 en 2024, le nombre de poches de sang moyen sur les 5 premières collectes de l'année 2025 continue de diminuer et passe malheureusement **sous la barre des 50 dons** (49.8) ...



Notez les dates des 6 collectes

Lundi 9 Février

Lundi 13 Avril

Vendredi 19 Juin

Vendredi 14 Août

Vendredi 16 Octobre

Vendredi 11 Décembre

Attention en 2026, les horaires des collectes évoluent:

Salle des Loisirs de Martigné de 16h00 à 19h00.

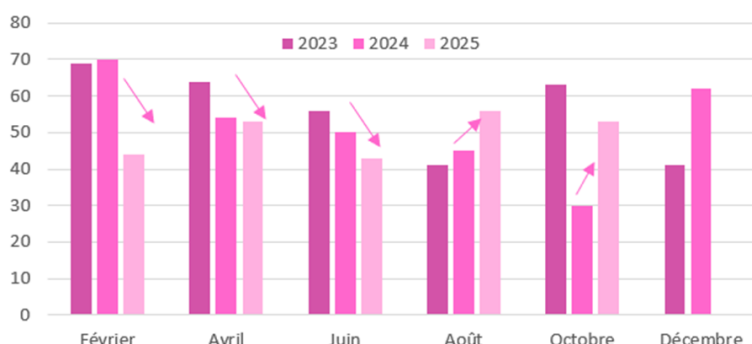
Possibilité de prendre RDV sur le site de l'EFS : <https://dondesang.efs.sante.fr/trouver-une-collecte>

Et aussi :

Le Passage des motards : le dimanche 7 juin 2026 à Martigné

Notre Marche et son repas : le dimanche 14 juin 2026 à Commer

Nombre de poches de sang par collecte



Don d'organes

Le don d'organes et de tissus: "En parler"

Merci

LE DON D'ORGANES,
CE LIEN QUI NOUS UNIT TOUS !

- En France, la loi fait de chacun de nous un donneur présumé d'organes et de tissus sauf d'avoir exprimé son opposition du vivant.

- La seule façon de faire respecter sa volonté est donc d'en parler régulièrement à ses proches, car pour Sauver des Vies, il faut l'avoir dit.

- Grâce à la générosité des donateurs et de l'engagement fort des équipes médicales, 6 034 greffes d'organes ont été réalisées en 2024 mais plus de 22 000 patients étaient toujours en attente de greffe.

France Adot 53

Maison des Associations

17 rue de Rastatt

53000 LAVAL

Tél/Répondeur : 02.43.90.68.10

Mail: franceadot53@orange.fr

<https://www.facebook.com/FranceADOT53>

<https://www.instagram.com/franceadot53>

<https://twitter.com/53Adot>

Informations diverses

Désherbage des rues

Nous rappelons que l'entretien et le désherbage des trottoirs en pied de mur incombe au résident de la maison ou de la parcelle concernée.

Notre agent communal ne peut pas désherber l'ensemble des pieds de murs. Merci à chaque habitant de penser à désherber devant chez lui ou à planter des fleurs en pied de mur.



Liste électorale

Pour pouvoir voter aux **élections municipales** qui auront lieu cette année les **15 et 22 mars**, vous devez être inscrit·e sur les listes électorales.

L'inscription est faisable en ligne ou en mairie jusqu'au 6 février 2026.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>



Vœux de la municipalité

Le début d'année est traditionnellement celui de la cérémonie des vœux de la municipalité. C'est l'occasion pour l'équipe municipale de présenter ses travaux, de répondre aux questions des habitants et de partager la galette. Cette année, nous espérons vous voir nombreux le **16 janvier à 20h** à « la Châlonnaise ».

Horaires de la mairie

La mairie est ouverte au public aux horaires suivants:

Lundi 14h à 17h

Mardi 14h à 17h

Mercredi 9h30 à 11h30

Jeudi 15h à 18h45

Vendredi 10h à 13h

tel: 02.43.02.55.56.



Retrouvez toutes les infos sur notre commune via l'application PanneauPocket

L'eau c'est l'Agglo



À compter du 1^{er} janvier 2026

le service des eaux assure en direct la gestion des abonnés sur l'ensemble du territoire

Un interlocuteur unique pour :

- ▶ vous renseigner
- ▶ vous accompagner dans vos démarches
- ▶ assurer le suivi de votre facturation

Plus d'infos :
eau@agglo-laval.fr
02 43 49 43 11

Collecte ordures ménagères

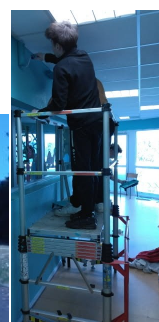
Le calendrier de collecte est disponible en mairie et téléchargeable sur le site de Laval Agglo.



Chantiers argent de poche

Les jeunes châlonnais de 16 ans révolus peuvent s'inscrire pour les missions argent de poche qui ont lieu pendant les vacances. Cet été, les jeunes ont repeint les marquages au sol, notamment les passages piétons et rafraîchi les peintures à l'école. Cet automne, ils ont ramassé les tailles de haies avec les agents communaux, Isabelle et Jérôme. En février d'autres chantiers seront proposés. Ceux-ci sont rémunérés par Laval Agglo et permettent aux jeunes de participer à l'entretien de leur commune.

L'inscription se fait désormais en ligne
<https://argentdepoche.agglo-laval.fr>



Brûlage des déchets à l'air libre

L'article 84 du règlement sanitaire départemental type (RSD) de 2018 rappelle que « **le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit** » et précise en annexe (article R.541-8 du code de l'environnement) que « **les déchets de jardins et de parcs municipaux constituent des déchets ménagers et assimilés** ». Merci d'utiliser les déchèteries pour évacuer vos déchets.

Horaires de la déchèterie



La déchèterie de Louverné est ouverte aux horaires suivants :

Lundi 9h à 12h
Mardi 14h à 18h
Mercredi 9h00-12h00 et 14h-18h
Jeudi 14h à 18h
Vendredi 14h à 18h
Samedi 9h00-12h00 et 14h-18h

Ces horaires peuvent être modifiés en fonction des besoins, merci de vérifier sur le site de Laval agglomération ou via ce QR code.



Nuisances sonores



BRUITS de voisinage

Tous responsables
Tous concernés

Article 9 de l'arrêté préfectoral 2008-D-278

« Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon et pompes d'arrosage à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

les jours ouvrables de 8 H 30 à 12 H et de 14 H à 19 H 30
les samedis et mercredis de 9 H à 12 H et de 15 H à 19 H
les dimanches et jours fériés de 10 H à 12 H .



Déjections canines

Si votre chien n'arrive pas à ramasser ses crottes tout seul, faites-le pour lui et par civisme vis-à-vis des autres.

C'est le cas notamment dans les chemins piétonniers des lotissements. Ces chemins sont très utilisés par les enfants et les poussettes, alors merci de penser à ramasser.



Article R1336-5 du code la santé publique 2017

« *Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.*

